



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Police Municipale

Commerce ambulant 1^{ère} demande Renouvellement

Autres (tournage de film, benne, échafaudage, etc) :

① RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/SOCIÉTÉ/ASSOCIATION

Nom de l'établissement/société/association

Adresse :

Tél. :

N° Siret :

Type d'activité :

② RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

③ PERSONNE CHARGÉE D'ACQUITTER LA REDEVANCE (si différente du demandeur)

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse :

Tél. :

④ CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC¹

Localisation :

Surface/Longueur demandée :

Surface intérieure du bâtiment :

Horaires d'exploitation² :

Observations :

.....

⑤ DESCRIPTIF DU MOBILIER POUR LES DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Type matériel	Nombre	Type de matériau (bois, plastique ...)	Couleur

1 Joindre impérativement un schéma détaillant l'installation sur le domaine public

2 Pour rappel, l'occupation du domaine public n'est autorisée que de 7 heures à 2 heures du matin (arrêté préfectoral), heure à laquelle le domaine public doit être entièrement libéré.

⑥ PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

- un plan/schéma de l'installation sur le domaine public,
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- une copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois et/ou copie de la licence,
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'établissement.
- assurance du véhicule (vente ambulante)

Ce document constitue une demande et ne saurait, en aucun cas, valoir autorisation tacite. Le demandeur atteste avoir pris connaissance du règlement d'occupation du domaine public et entend en appliquer les dispositions.

*Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse de plein air. **La présente autorisation n'ouvre aucun droit au titre de l'urbanisme.***

Fait le

À

Signature et cachet

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2016

Délibération n° 2015-12-121 du Conseil municipal du 8 décembre 2015

Activités	Tarifs 2016
COMMERCES	
Commerçants ambulants (camions pizzas, stands de crêpes, camions de vente diverses) Tarif par jour	
Vente ambulante sans stand lors de manifestation Ville Tarif par personne	
VOIRIE	
Échafaudage Tarif au m ² et par semaine	
Benne à gravats Tarif par jour (hors samedis, dimanches et jours fériés)	
Dépôts de matériaux ou emprise spécifique (cantonement de chantier) Tarif au m ² et par semaine	
TOURNAGE DE FILMS (tarifs par jour d'occupation*)	
Sur le domaine public :	
Extérieur sans impact sur la circulation	
Extérieur avec impact sur la circulation	
Intérieur (équipement public)	
* Exonération pour les tournages réalisés par les étudiants s'il n'y a pas d'impact sur la circulation publique et sous réserve de la production d'un justificatif de l'établissement scolaire. Modalités d'occupation fixées par arrêté du Maire.	
DIVERS	
Véhicule divers publicitaire en stationnement (Tarifs par jour)	
Véhicule léger (y compris remorque, véhicule non motorisé et immatriculé ou non)	
Véhicule lourd	

Mairie de Voisins le Bretonneux
Police Municipale
Tél. : 01 30 48 58 90
www.voisins78.fr
votre.courriel@voisins78.fr